

No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 AOÛT 2015 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s : Les Conseillères, Mme Marie Diament, Mme Jacqueline Poirier et Mme Emmanuelle Garnaud.
Les Conseillers M. Claude Caron et M. Stéphane Fraser.

Est absent(e) : La conseillère Mme Hélène Roussel

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent : Le Directeur général / Secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:32 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par Vincent More;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseillers(ères) présent(e)s,

2015-08-166

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2015

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie Diament, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseillers(ère) présent(e)s,

2015-08-167

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015.

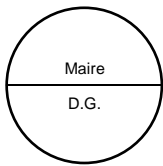
4. Suivi des procès-verbaux du Conseil

Suivis effectués :

- Les demandes de réclamation du 585 et 587, rte du Fleuve, ont été traitées et les résolutions acheminées. Aucun remboursement n'a été accordé.
- Les résolutions d'appuis ont été envoyées à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), à la commission scolaire Rivière-du-Loup-Kamouraska et au Comité sur l'accès au Fleuve.
- Le site Internet de la Municipalité est en révision constante. Il s'agit d'un projet qui va s'étaler sur une année environ. Vous pourrez apprécier le travail au fur et à mesure des changements qui y seront apportés.
- Les demandes de permis et certificats au CCU ont été traitées et les résolutions acheminées.
- Le contrat de location a été ajusté avec la disposition disciplinaire en cas d'alarme non fondée et de ménage additionnel nécessaire.
- La Municipalité a acheté 2 cafetières de 100 tasses pour mettre à la disposition des locataires de salle ainsi que pour les activités et événements organisés par la Municipalité.
- La Municipalité a acheté 2 livres « Labelle de l'Est » d'Albert Ouellet. Ils seront disponibles bientôt à l'édifice municipal (consultation sur place) et à la bibliothèque municipale (pour emprunt).

Demande de subvention pour plusieurs projets, dont un documentaire sur l'implication des aînés au Portage et des capsules publicitaires pour la promotion des infrastructures municipales, dans le cadre du Programme nouveaux horizons pour les aînés (PNHA).

- La Municipalité a déposé une demande de subvention le 10 juillet dernier.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2015

Demandes de subvention pour l'aménagement du parc intergénérationnel des Îles dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR), pour la révision du plan et des règlements d'urbanisme dans le cadre du Pacte rural (PR) et pour l'installation de bornes pour véhicules électriques dans le cadre du programme Anxiété zéro d'ÉcoRoute.

- La Municipalité va déposer une demande de subvention le 10 août (bornes pour véhicules électriques), le 14 août (parc intergénérationnel des Îles) et le 26 août (révision du plan et des règlements d'urbanisme).

En ce qui a trait au dossier des ouvrages de protection des berges, la Municipalité devrait avoir l'appui financier du Ministère de la Sécurité publique dans ce dossier. Il reste à déterminer dans quelle mesure cet appui financier sera accordé.

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

5. Information du Maire

Vincent More mentionne que la Municipalité a reçu son panneau indicateur de vitesse et qu'il sera placé près de la piscine municipale en premier. Le panneau étant amovible, il sera déplacé mensuellement afin de couvrir plusieurs secteurs sur le territoire de la Municipalité.

Le mardi 14 juillet dernier, Vincent More et Louis Breton ont rencontré les attachés politiques de Jean D'Amour afin de les entretenir sur les 4 projets suivants :

- Subvention de 100 000 \$ pour l'aménagement du parc de l'Anse;
- Plan de financement de l'Espace villégiature;
- Financement possible pour le mur de soutènement de la piscine municipale;
- Invitation à l'inauguration du parc intergénérationnel de l'Amitié le vendredi 14 août.

Vincent More informe qu'il y a eu le lancement du livre « La belle de l'Est » d'Albert Ouellet, le dimanche 2 août.

Vincent More indique qu'une dernière rencontre a eu lieu avec l'UPA afin d'obtenir une recommandation favorable en ce qui concerne la constitution d'une zone industrielle à Notre-Dame-du-Portage. L'une des exigences de l'UPA est de s'assurer que le site visé est celui de moindre impact pour l'agriculture et qu'il est nécessaire au projet de la ville de Rivière-du-Loup.

6. Information des Conseiller(ère)s

Nil

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. Prime de garde des employéEs municipaux

ATTENDU QUE M. Gaston Lamarre avait la responsabilité des appels d'urgence avec le poste qu'il occupait avant la réorganisation municipale, soit le poste d'inspecteur municipal et directeur des services techniques;

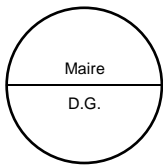
ATTENDU QU'après la réorganisation municipale, il y a eu création des trois postes et que M. Keven Desjardins, le coordonnateur en voirie et responsable des projets bâtiments a hérité de la responsabilité des appels d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les appels d'urgence concernent davantage la voirie et qu'il y a lieu d'accorder la prime de garde pour les appels d'urgence à la personne qui occupe le poste de coordonnateur (trice) en voirie et responsable des projets bâtiments;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Emmanuelle Garneau, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-08-168

QUE le Conseil accorde une prime de garde de 40 \$ par semaine à la personne qui occupe le poste de coordonnateur(trice) en voirie et responsable des projets bâtiments pour tous les appels d'urgence à la Municipalité, en l'occurrence la prime de garde est accordée à M. Keven Desjardins.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2015

8. Radiation de quelques comptes client

ATTENDU QUE la Municipalité a quelques comptes à recevoir dont elle ne s'attend pas à recevoir de paiement;

CONSIDÉRANT QUE le traiteur Sylvain Lefort a fait faillite et qu'il faudrait faire radiation du solde du compte;

CONSIDÉRANT Qu'il est impossible de le retracer;

CONSIDÉRANT QU'il y a aussi lieu de radier quelques montants d'intérêt sur des facturations diverses payées en retard et d'une note de crédit du centre financier aux entreprises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-08-169

QUE le Conseil autorise la radiation des comptes répertoriés par l'administration pour un montant de 280,52 \$ en date du 30 juillet 2015.

9. Indication sur l'adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

ATTENDU QUE la FQM proposait un tarif de membre pour service de base dans les années antérieures à 2015;

ATTENDU QUE la FQM a changé son tarif de membre pour y ajouter un service additionnel sur les ressources humaines, et ce, vraisemblablement pour l'année 21015 et les années ultérieures;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage ne souhaite pas avoir le service additionnel sur les ressources humaines et qu'elle manifeste son désaccord sur tous les services supplémentaires additionnés au service de base du membre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-08-170

QUE le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage demande à la FQM de retirer les services supplémentaires obligatoires à la cotisation annuelle afin de les rendre facultatifs et qu'une décision officielle à cet égard soit à l'ordre du jour lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la FQM.

10. Inauguration du parc intergénérationnel de l'Amitié

L'inauguration du parc intergénérationnel de l'Amitié a toujours lieu au parc même, le vendredi 14 août prochain de 17h00 à 19h00. Une invitation personnalisée a été envoyée aux partenaires financiers ainsi qu'aux bénévoles du comité des parcs.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

Nil

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

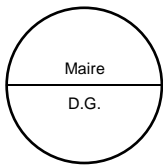
11. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU QU'en l'absence de Mme Hélène Roussel, responsable du CCU, M. Vincent More présente sommairement les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du Conseil.

DEMANDE – DÉROGATION MINEURE (DM)

319, rte du Fleuve, agrandissement latéral de la résidence

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter la construction d'un agrandissement de la résidence avec une hauteur de 7,72 m plutôt que 6,00 m, comme stipulé dans le règlement de zonage en vigueur;



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2015

CONSIDÉRANT QUE la résidence actuelle possède une hauteur de 7,72 m avec droit acquis;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le principe qu'il y ait une dérogation mineure pour une hauteur de 7,72 m, conditionnellement à l'obtention de l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Claude Caron, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-08-171

QUE le Conseil refuse la recommandation du CCU sur la dérogation mineure et qu'il préfère se prononcer sur le projet dans son entier, c'est-à-dire avec le formulaire de demande complété, une description détaillée, plans et élévations annotés.

DEMANDE D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

319, rte du Fleuve, agrandissement latéral de la résidence

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter la construction d'un agrandissement de la résidence avec un changement du parement des murs, du revêtement de la toiture, des portes, des fenêtres, de la galerie, etc.;

CONSIDÉRANT QU'aucun formulaire de demande annoté n'a été déposé;

CONSIDÉRANT QU'aucune description du projet n'est fournie quant au changement apporté à l'enveloppe de la résidence (changement du parement des murs, du revêtement de la toiture, des portes et des fenêtres, de la galerie, etc.);

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil de refuser le projet, comme demandé, et d'exiger le dépôt d'un formulaire de demande annoté avec une description détaillée du projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Claude Caron, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-08-172

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

241, rte du Fleuve, agrandissement d'un étage de la résidence

ATTENDU QUE la demande consiste à agrandir la résidence d'un étage, de rehausser le sous-sol de 12", d'isoler et d'intégrer le solarium, refaire l'aménagement intérieur et rénover toute l'enveloppe extérieure (parement des murs en 3 matériaux, soit en clin d'épinette de couleur « miel rustique », du bardeau de cèdre de couleur « rouge caliente » ainsi qu'en pierre de couleur « beige Maroc », revêtement de toiture en bardeau d'asphalte de couleur « rouge magenta », fenêtres à guillotine en PVC de couleur « blanche », portes, moulures en bois de couleur « mantra » et ornements du pignon en bois de couleur « rouge caliente », soffite et fascia en aluminium de couleur « sable royal »);

ATTENDU QUE le demandeur a fait une présentation de son projet au CCU avec description à l'appui;

CONSIDÉRANT QUE le matériel de pierre agencé avec les autres matériaux de recouvrement n'est pas caractéristique de la route du Fleuve, ainsi il est proposé de retirer la pierre pour la remplacer par un des autres matériaux;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet avec la condition suivante :

- Changer la partie du parement en pierre de couleur « beige Maroc » pour du clin ou du bardeau de couleur « miel rustique ».

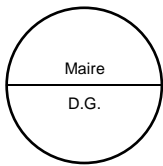
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie Diamant, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-08-173

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

397, rte du Fleuve, reconstruction et agrandissement d'un balcon

ATTENDU QUE la demande consiste à agrandir le balcon en bois de la même couleur que l'actuelle;



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2015

CONSIDÉRANT QUE le projet ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet, comme demandé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie Diament, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-08-174

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

505, route de la Montagne, ajout d'un palier pour le balcon

ATTENDU QUE la demande consiste à ajouter un palier en bois de couleur « blanche » pour le balcon d'un des chalets;

ATTENDU QUE le projet vient ainsi uniformiser le chalet visé avec les autres chalets du même ensemble de bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet, comme demandé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Caron, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-08-175

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

565, rte du Fleuve, changement de fenêtre pour une porte

ATTENDU QUE la demande consiste à changer la fenêtre pour une porte en aluminium de couleur « blanche »;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet, comme demandé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie Diament, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-08-176

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

814, rte du Fleuve, construction d'un solarium et d'un cabanon

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter la construction d'un solarium et d'un cabanon;

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés ne permettent pas de bien saisir le projet;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil de refuser le projet, comme demandé, et d'exiger le dépôt d'un formulaire de demande annoté, des plans et élévations ainsi qu'une description détaillée du projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie Diament, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-08-177

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

816, rte du Fleuve, plantation d'une haie de cèdres

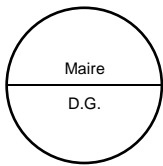
ATTENDU QUE la demande consiste à accepter la plantation d'une haie de cèdres afin de délimiter la propriété;

CONSIDÉRANT QUE la haie soit installée que sur la propriété du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet avec la condition suivante :

- La haie de cèdres doit être à 0,60 m à l'intérieur de la ligne de lot de la propriété afin que son implantation et son entretien soient totalement à la charge du demandeur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Caron, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,



No de Résolution ou
Annotation

2015-08-178



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2015

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

Remerciement de Gilles Chabot et recherche d'un membre au CCU

La Municipalité a reçu et accepté la démission de Gilles Chabot comme membre du CCU et autres comités de la municipalité. Elle souhaite donc remercier personnellement Gilles Chabot pour sa précieuse implication au sein du CCU de même que sur le Comité de révision du plan et des règlements d'urbanisme et sur le Comité d'aménagement du parc de l'Anse.

La Municipalité en profite pour vous solliciter à participer au CCU comme membre ou bien de propager l'appel de candidatures aux personnes susceptibles d'être intéressées à s'impliquer au CCU.

12. Suivi sur le projet de restauration du mur de soutènement

Les travaux d'urgence sur le mur de soutènement de la piscine municipale commenceront demain avec l'approbation de tous les intervenants sur le projet. Les autres travaux de restauration sont prévus à l'automne prochain.

13. Suivi sur le projet de rénovation du Chalet des sports

Il reste à revoir l'acoustique et l'éclairage de la salle Gilles-Moreau dans le projet de rénovation du Chalet des sports.

Or, il y aura, bien sûr, l'installation d'un dispositif pour l'isolation acoustique de la cuisinette. Ensuite, des carreaux d'insonorisation seront disposés sur environ 30-35% de la surface du plafond, alors qu'un revêtement de réflexion acoustique en « bois de grange » avec aspérités sera disposé sur la cloison « sud » de la salle Gilles Moreau-Moreau.

Autrement, les autres cloisons seront repeintes en blanc.

14. Suivi sur le projet de construction de l'Espace villégiature

La Municipalité a reçu les plans préliminaires de la Firme d'architecte. Le résultat est très intéressant et les plans correspondent aux indications données par le Conseil, soit, de rendre l'immeuble « habitable » à l'année, de rendre accessible un bloc sanitaire en tout temps, d'utiliser au maximum la transparence de l'enveloppe pour l'appel de la rue ainsi que pour la vue sur le fleuve, de rendre l'espace culturel et l'espace loisir modulables hors utilisation de la bibliothèque et de la piscine, de confectionner un vestiaire familial, etc.

Les plans préliminaires seront mis à la disposition de la population pour consultation à l'édifice municipal.

15. Avis de motion pour l'adoption ultérieure d'un règlement sur les permis et certificats

Un avis de motion est donné par Stéphane Fraser pour l'adoption ultérieure d'un règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

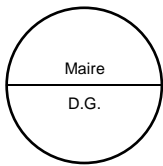
Ce changement est en lien avec la signature de l'entente d'approvisionnement en eau potable entre la ville de Rivière-du-Loup et la municipalité de Notre-Dame-du-Portage. En effet, la Municipalité a la responsabilité et l'obligation d'ajuster sa réglementation soit en accord avec celle de la Ville. La Municipalité entend aussi ajouter une indication comme quoi il y aura une tarification spéciale sur l'utilisation de l'eau potable pour remplir les piscines privées.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE Mme Marie Diament, responsable des loisirs, présente sommairement les dossiers de loisirs.

16. Suivi sur le 50^e de la piscine municipale

Marie Diament fait un étalage de la programmation pour le 50^e de la piscine municipale. Il y a une énumération de différents vainqueurs des concours de plongeon et de costume de bain.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2015

La participation était au rendez-vous, le 50^e de la piscine municipale est donc connu un vif succès.

Le budget de 1 000 \$ a été respecté avec des revenus de 50 \$ et des dépenses de 920 \$.

17. Suivi sur d'autres activités et événements à la Municipalité

Marie Diament mentionne quelques faits saillants :

- Il y a deux tournois de soccer, l'un était le 2 août pour les catégories 7-9 et 10-12 ans alors que l'autre sera le 8 août pour la catégorie des 4-6 ans.
- L'achalandage était « moyen » lors du marché aux puces, étant donné les conditions météorologiques. La Municipalité a tout de même engrangé un bénéfice de 220 \$ pour 22 tables réservées à 10 \$ chacune;
- Il y aura la parution de la programmation de l'automne fin août;
- Le « nageothon » a été reporté au 31 juillet en raison des conditions météorologiques;
- Deux autres journées thématiques à la piscine municipale auront lieu le 1 et le 22 août prochain;
- La fête de la famille aura lieu le 12 septembre, alors que l'Automne à grands pas est prévu le 20 septembre prochain.

18. Demande de subvention dans le cadre du programme de financement de l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du BSL (URLS)

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite améliorer son offre en termes d'activités et d'événements et qu'elle sonde constamment la population pour ce faire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer une demande de subvention dans le cadre du programme de financement de l'URLS concernant les activités et événements admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-08-179

QUE le Conseil mandate la coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire, Mme Rosalie Demers, et le directeur général, M. Louis Breton, à déposer une demande de subvention à l'Unité régionale de loisir et de sport du BSL pour aider la Municipalité dans l'offre d'activités et d'événements.

VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU, SÉCURITÉ CIVILE

19. Sollicitation de la Sûreté du Québec (SQ)

Il y a eu 2 demandes et 1 avertissement fait à la sûreté du Québec par la Municipalité :

- Assurer une présence accrue de la SQ pour le contrôle de la vitesse au parc de l'Amitié;
- Assurer une présence accrue de la SQ pour la contrôle de l'arrêt à l'intersection de la route du Fleuve et de la côte de l'Église;
- Prendre connaissance de quelques dossiers de voisinage conflictuel qui pourraient occasionner des suites pour le travail de la SQ.

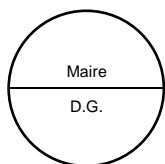
La SQ a vraisemblablement assuré une présence renforcée en ce qui concerne les deux premières demandes, alors qu'elle a pris acte des quelques dossiers de voisinage conflictuel à la Municipalité.

20. Avis de vidange des fosses septiques envoyées aux immeubles visés

Le(s) propriétaire(s) ou occupant(s) des immeubles visés par la vidange des fosses septiques ont été avisés par lettre stipulant qu'il faut rendre accessible la fosse pour effectuer la vidange qui sera faite du 3 au 14 août prochain.

PARTICIPATIONS, DONS ET CONTRIBUTIONS

Nil



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2015

SUIVI BUDGÉTAIRE ET AUTORISATION DES DÉBOURSÉS

21. Dépôt des deux états financiers comparatifs – juin 2015

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs sont officiellement déposés aux membres du Conseil, conformément au Code municipal du Québec (CMQ, c C-27.1, Art. 176.4).

22. Liste des déboursés autorisés par le Conseil ou effectués par délégation – juin 2015

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois de juin 2015, et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-08-180

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 164 203.33 \$.

PÉRIODE DE QUESTION / RÉPONSE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

23. Période de questions / réponse facultative

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Le thème abordé est :

- Zone industrielle – Mme Murielle Côté remercie le conseil et les employéEs municipaux pour l'avancement du dossier de la zone industrielle.

24. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Marie Diament, l'assemblée est levée à 20:40.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / Secrétaire-trésorier